

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Salle du conseil municipal 20h00

Date de la convocation : 18 février 2019

Conseillers présents : Chantal Roussel, Claude Jacob, Emmanuel Gonthier, Analio Figueiredo, Guy Souiller, Lydia Esclatine, Philippe Terranova, Tony Cano

Conseiller absent : Nicolas Biéri

Secrétaire de séance : Lydia Esclatine

Ordre du jour :

Délibérations

- Travaux de voirie et de réseaux, aménagement de l'espace public
 - Demande de subvention FIC,
 - Demande de subvention DETR

Informations

- Information concernant les panneaux touristiques de l'Agglomération Pays d'Issoire
- Information concernant la collecte des ordures ménagères...

Questions diverses

Le quorum étant atteint la maire ouvre la séance et demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Motion VALTOM,
- SIEG : déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques,
- Information concernant la taxe d'aménagement,
- Défibrillateur,
- Trappage des chats errants.

L'ajout de ces points à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Délibérations

Délibération n°1-Inscription de projet dans le cadre du FIC (Fond d'intervention communal du CONSEIL DEPARTEMENTAL) :

Mme la maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de présenter au Conseil Départemental la demande de subvention des travaux d'aménagement de l'espace public, de voirie et de réfection des réseaux d'eaux pluviales envisagés pour la programmation du FIC (2019-2021).

Elle informe le conseil du nouveau taux d'intervention du FIC : 25% pour les communes de moins de 500 habitants, qui est augmenté d'un coefficient départemental de solidarité. Pour notre commune, ce coefficient multiplie le FIC par 1,04, portant la subvention du département à 26%.

Elle propose les travaux et le plan de financement suivant :

Opération		DS HT (€)	FIC	DETR (30%)	Autofinancement
	Chemin du Penthier + préparation	8 208	2 134	2 462	3 612
	Route d'Issoire (reprise de caniveaux)	1 617	420	485	711
	Rue des sapins	2 372	617	711	1 043
TOTAL PHASE 1 (2019)		12 197	3 171	3 659	5 367
	Impasse de la Tour	2 950	767	885	1 298
	Place du Montant	5 692	1 480	1 708	2 504
	Chemin de Chamaret (ADIT)	4 544	1 181	1 363	1 999
TOTAL PHASE 2 (2020)		13 186	3 428	3 956	5 802
	Chemin d'Avigny (évaluation ADIT)	31 000	8 060	9 300	13 640
	Rue de l'Amandier (évaluation ADIT)	10 095	2 625	3 029	4 441
TOTAL PHASE 3 (2021)		41 095	10 685	12 329	18 081
TOTAL GENERAL		66 478	17 284	19 943	29 251

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve le programme des travaux éligibles au FIC et le phasage de leur réalisation de 2019 à 2021.
- Approuve le plan de financement.
- Autorise Mme la maire à solliciter les subventions du Conseil Départemental.
- Autorise Mme la maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°2- Demande d'aides financières - DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'Etat) :

Mme la maire rappelle que, dans le cadre du contrat ruralité signé par l'Agglomération Pays d'Issoire avec l'Etat, la commune peut prétendre à l'octroi d'une subvention du développement des territoires ruraux (DETR).

Conjointement à la demande présentée au Conseil Départemental dans le cadre du FIC, elle présente une demande concernant les phases 1 et 2 de réalisation des travaux d'aménagement de l'espace public et de rénovation des réseaux conformément au tableau présenté ci-dessous.

Opération		DS HT (€)	FIC	DETR (30%)	Autofinancement
	Chemin du Penthier + préparation	8 208	2 134	2 462	3 612
	Route d'Issoire (reprise de caniveaux)	1 617	420	485	711
	Rue des sapins	2 372	617	711	1 043
TOTAL PHASE 1 (2019)		12 197		3 659	5 366
	Impasse de la Tour	2 950	767	885	1 298
	Place du Montant	5 692	1 480	1 708	2 504
	Chemin de Chamaret (ADIT)	4 544	1 181	1 363	1 999
TOTAL PHASE 2 (2020)		13 186		3 956	5 802
TOTAL GENERAL		25 383		7 615	11 168

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve le plan de financement des travaux d'aménagement de l'espace public et de rénovation des réseaux.
- Autorise Mme la maire à solliciter les subventions au titre de la DETR pour les années 2019 et 2020 selon le tableau ci-dessus.

- Autorise Mme la maire à déposer la demande auprès de Mme la Préfète.
- Autorise Mme la maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°3 - Soutien du Conseil municipal à la Motion du VALTOM sur l'augmentation des coûts de gestion des déchets dans les années à venir. (Motion consultable en mairie)

Après avoir pris connaissance de la motion proposée par le VALTOM et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par le VALTOM sur l'augmentation des coûts de gestion des déchets dans les années à venir.

Le conseil municipal décide l'organisation d'une réunion publique d'information ayant pour thème la collecte et du traitement des ordures ménagères par le SICTOM : recyclage, compostage, tri sélectif, collecte des fermentescibles, taxes, en présence du président et du directeur du SICTOM.

Déploiement de bornes de recharge pour voitures électriques

M. Emmanuel Gonthier présente ce dossier.

Le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme), devenu Territoire d'Energie Puy de Dôme, nous propose dans le cadre de son investissement en matière de transition énergétique, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le schéma définit par le SIEG ne prévoit pas l'installation de de borne à Antoingt, pas plus que celui d'API (Agglo Pays d'Issoire) toutefois, la commune peut, à ses frais, procéder à cette installation.

Il en coûterait 13800 € HT plus des cotisations annuelles de 1225 € pour la part fonctionnement et 230 € pour la part énergie.

L'électricité consommée pour la recharge du véhicule est bien sûr à la charge de l'utilisateur.

En outre, le SIEG prend à sa charge 50% du montant de l'investissement hors subventions, le reste étant à la charge des communes adhérentes pour 55 € par et 0,03 € par habitant et par an sur dix ans. La commune d'Antoingt faisant partie d'API, laquelle a reçu une subvention conséquente, est dispensée de ces cotisations annuelles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas installer de borne sur son territoire au vu du faible trafic de véhicules électriques sur la commune. De plus, le Conseil Municipal ne délibère pas pour le transfert de l'exercice de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIEG du Puy de Dôme.

Informations

Information concernant la taxe d'aménagement

Mme la maire informe le conseil municipal du bilan 2018 de la liquidation des taxes d'aménagement perçues par la commune, déduction faite des avoirs : 7025€.

Information concernant les panneaux touristiques de l'Agglomération Pays d'Issoire

L'Agglomération Pays d'Issoire offre l'installation de « totems » signalant les sites touristiques sur son territoire.

- Antoingt Animation avait balisé un parcours des « croix de rogations », à partir de la mairie.
- Sur le fonds européen FEDER, la précédente municipalité avait fait rénover et aménager l'espace collectif du « coudert » de Mazerat.

Nous avons demandé que ces deux sites soient valorisés par une signalétique appropriée sur la commune d'Antoingt.

Information concernant l'installation d'un défibrillateur

Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 fait obligation d'installer un défibrillateur dans les ERP, au 1^{er} janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3, au 1^{er} janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4, au 1^{er} janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

Le conseil municipal, après en avoir débattu

- Décide l'installation d'un défibrillateur externe à la salle polyvalente
- Opte pour un appareil en location
- Demande à Mme la maire d'étudier les différentes offres disponibles sur le marché pour réaliser la location et l'entretien d'un défibrillateur externe.

Information concernant le trappage des chats errants

En collaboration avec l'Agglomération Pays d'Issoire et le refuge des animaux du Broc, une campagne de trappage des chats errants se fera à Antoingt.

Il est rappelé que les animaux doivent pouvoir être identifiés (puces, tatouages, colliers).

Pour les animaux vagabondant hors de l'habitation de leurs propriétaires, une stérilisation sera pratiquée pour éviter la prolifération de nouveaux animaux.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 23 heures.

Diffusion :

- Conseillers municipaux
- Affichage

La Maire



Chantal ROUSSEL

C. Roussel